



CARMAT fait un point sur la procédure de redressement judiciaire en cours

Suspension du cours de l'action CARMAT à partir du 25 septembre 2025 à l'ouverture des marchés en amont de l'audience du 30 septembre 2025

Paris, le 24 septembre 2025 – 18h00 CEST

CARMAT (FR0010907956, ALCAR, éligible PEA-PME), concepteur et développeur du cœur artificiel total le plus avancé au monde (la « **Société** » ou « **CARMAT** »), visant à offrir une alternative thérapeutique aux malades souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire avancée, fait aujourd'hui un point sur la procédure de redressement judiciaire en cours, et annonce la suspension de son cours de bourse à partir du 25 septembre 2025 avant ouverture des marchés, en amont de l'audience prévue le 30 septembre 2025.

Point sur la procédure de redressement judiciaire

A l'issue d'un processus d'appel d'offres lancé dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire, ouverte le 1^{er} juillet 2025, par le Tribunal des activités économiques de Versailles (le « Tribunal »), l'administrateur judiciaire avait reçu, le 31 juillet 2025, une offre de reprise en plan de cession (« l'Offre ») émanant de la société HOUGOU, « family office » de M. Pierre Bastid (le « Repreneur »), président du conseil d'administration de CARMAT et actionnaire à hauteur d'environ 17% de la Société.

Lors de la dernière audience tenue le 19 août 2025, le Tribunal a accordé au Repreneur, à la demande de celui-ci, un délai supplémentaire pour finaliser son Offre et en lever les conditions suspensives. L'Offre finalisée, qui doit être déposée au plus tard le 25 septembre 2025, sera examinée par le Tribunal lors d'une audience fixée au 30 septembre 2025.

Il est rappelé que compte tenu de l'apport de 1,3 M€ effectué par le Repreneur suite à l'audience du 19 août 2025¹, l'horizon financier de la Société a été étendu jusqu'à début octobre 2025.

La Société attire à nouveau l'attention sur le fait qu'il n'y a à ce stade pas d'assurance que l'Offre aboutisse, c'est-à-dire que les conditions suspensives soient levées et que l'Offre soit retenue par le Tribunal à l'issue de l'audience du 30 septembre 2025. Si l'Offre n'aboutit pas, il est hautement probable que la société CARMAT sera liquidée (selon les règles applicables à la liquidation judiciaire) et que ses activités cesseront. Dans ce cas, il est hautement probable que les actionnaires subiront la perte intégrale de leur investissement, tandis qu'une grande partie des créanciers de CARMAT subiront une perte très significative pouvant porter sur l'intégralité de leurs créances.

Si, en revanche, l'Offre est *in fine* retenue par le Tribunal, les activités de CARMAT seront transférées au Repreneur et se poursuivront donc au sein d'une nouvelle entité. Dans cette hypothèse, CARMAT sera également liquidée (selon les règles applicables à la liquidation judiciaire) et, compte tenu des termes actuels de l'Offre et du niveau de passif de la Société, il est hautement probable que les actionnaires subiront la perte intégrale de leur investissement, tandis qu'une grande partie des créanciers de CARMAT subiront une perte très significative pouvant porter sur l'intégralité de leurs créances.

¹ Ces fonds sont non remboursables et resteront donc acquis à CARMAT même si *in fine*, l'Offre n'aboutit pas.



A ce stade, il est donc très probable qu'en toutes hypothèses, la société CARMAT sera très prochainement liquidée (selon les règles applicables à la liquidation judiciaire) et amenée à solliciter auprès d'Euronext la radiation de ses actions.

Suspension de la cotation de l'action CARMAT (ISIN : FR0010907956, Mnémonique : ALCAR)

En amont de l'audience prévue le 30 septembre 2025, la Société a demandé à Euronext de procéder à la suspension de son cours de bourse à partir du 25 septembre 2025, à l'ouverture des marchés.

Un nouveau communiqué de presse sera publié par la Société une fois le résultat de l'audience connu.

En tout état de cause, même en cas de liquidation judiciaire sans poursuite d'activité, CARMAT s'efforcera de faire en sorte que le support des patients qui bénéficient actuellement d'Aeson® soit assuré.

...

A propos de CARMAT

CARMAT est une société Medtech française qui conçoit, produit et commercialise le cœur artificiel Aeson®. La Société ambitionne de faire d'Aeson® la première alternative à la transplantation cardiaque et apporter ainsi une solution thérapeutique aux patients souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire avancée, confrontés au manque notoire de greffons humains disponibles. Premier cœur artificiel physiologique au monde à être à la fois hautement hémocompatible, pulsatile et auto-régulé, Aeson® pourrait sauver chaque année des milliers de patients en attente d'une greffe cardiaque. Le dispositif offre aux patients qualité de vie et mobilité grâce au système d'alimentation externe ergonomique et portable, relié en permanence à la prothèse implantée. Aeson® est commercialement disponible dans l'indication de « pont à la transplantation » dans l'Union-Européenne et dans les autres pays qui reconnaissent le marquage CE. Aeson® est également actuellement évalué dans le cadre d'un essai clinique de faisabilité aux Etats-Unis. Fondée en 2008, CARMAT est implantée en région parisienne avec son siège social de Vélizy-Villacoublay et un site de production à Bois-d'Arcy. La Société s'appuie sur les talents d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 200 personnes hautement spécialisées. Elle est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (Mnémo : ALCAR / ISIN : FR0010907956).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.carmatsa.com et suivez nous sur [LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/carmat).

...

CARMAT
Stéphane Piat
Directeur général

Pascale d'Arbonneau
Directeur général adjoint
Directeur administratif et financier
Tél. : 01 39 45 64 50
contact@carmatsas.com

NewCap
Relations Presse

Nicolas Merigeau
Arthur Rouillé

Tél. : 01 44 71 94 98
carmat@newcap.eu

NewCap
Communication financière
et Relations Investisseurs

Dusan Oresansky
Jérémy Digel

Tél: 01 44 71 94 92
carmat@newcap.eu



Libellé : **CARMAT**
ISIN : **FR0010907956**
Mnémonique : **ALCAR**



Avertissements

Le présent communiqué et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions CARMAT dans un quelconque pays.

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives de la Société relatives à ses objectifs et perspectives. Ces déclarations prospectives reposent sur les estimations et anticipations actuelles des dirigeants de la Société et sont soumises à des facteurs de risques et incertitudes, dont ceux décrits dans son document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro D.25-0345 (le « **Document d'Enregistrement Universel 2024** »), disponible sans frais sur les sites Internet de CARMAT (www.carmatsa.com/fr/) et de l'AMF (www.amf-france.org).

L'attention des lecteurs est tout particulièrement attirée sur le fait que la Société CARMAT fait actuellement l'objet d'une procédure de redressement judiciaire (ouverte le 1^{er} juillet 2025) et que compte tenu de l'évolution de celle-ci, la Société sera très probablement liquidée à très brève échéance La Société est également soumise à d'autres risques ou incertitudes, tels que sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie, le rythme de développement de ses ventes, le rythme et les résultats des essais cliniques en cours ou prévus, l'évolution technologique, l'évolution et de l'environnement concurrentiel et de la réglementation, les risques industriels et tous les risques liés à la gestion de la croissance de la Société. Les déclarations prospectives mentionnées dans le présent communiqué pourraient ne pas être atteintes en raison de ces éléments ou d'autres facteurs de risques et d'incertitude inconnus ou qui ne sont pas considérés par la Société comme importants et spécifiques à ce jour.

Aeson[®] est un dispositif médical implantable actif commercialement disponible dans l'Union-Européenne et autres pays reconnaissant le marquage CE. Le cœur artificiel total Aeson[®] est destiné à remplacer les ventricules du cœur natif et est indiqué en tant que pont à la transplantation chez les patients souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire terminale (classes Intermacs 1-4) qui ne peuvent pas bénéficier d'une thérapie médicale maximale ou d'un dispositif d'assistance ventriculaire gauche (LVAD) et qui sont susceptibles de bénéficier d'une transplantation cardiaque dans les 180 jours suivant l'implantation. La décision d'implantation et la procédure chirurgicale doivent être exécutées par des professionnels de santé formés par le fabricant. La documentation (manuel du clinicien, manuel du patient et livret d'alarmes) doit être lue attentivement pour connaître les caractéristiques d'Aeson[®] et les informations nécessaires à la sélection du patient et à une bonne utilisation (contre-indications, précautions, effets secondaires) d'Aeson[®]. Aux États-Unis, Aeson[®] est actuellement exclusivement disponible dans le cadre d'un essai clinique de faisabilité approuvé par la Food & Drug Administration (FDA).